RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 13754
Numéro SIREN : 803 204 312
Nom ou dénomination : AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2021 sous le numéro de dépôt 125500

AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Associés
AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE
3 Boulevard Saint-Martin
75003 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Bénédicte Vignon

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	15 317 761	821 232	14 496 529	8 738 155	5 758 375	65.90
	Créances rattachées à des participations	950 000	100 000	850 000	350 000	500 000	142.86
	Autres titres immobilisés	8 337 895	280 000	8 057 895	5 050 682	3 007 214	59.54
	Prêts				95 100	-95 100	-100.00
	Autres immobilisations financières						
	Total II	24 605 657	1 201 232	23 404 425	14 233 937	9 170 488	64.43
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	158 337	19 037	139 300	301 843	-162 543	-53.85
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	4 820 539		4 820 539	3 977 506	843 033	21.20
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	4 978 876	19 037	4 959 839	4 279 349	680 490	15.90
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	29 584 533	1 220 269	28 364 264	18 513 286	9 850 978	53.21

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 950 000
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 30 000 000)	30 000 000	20 000 000	10 000 000	50.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-1 544 069	-891 331	-652 737	-73.23
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-205 484	-652 737	447 253	68.52
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	2 108	1 162	946	81.41
	Total I	28 252 555	18 457 093	9 795 462	53.07
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	20	10	10	106.85
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 969	55 417	-35 447	-63.97
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	91 719	766	90 953	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	111 709	56 192	55 516	98.80
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	28 364 264	18 513 286	9 850 978	53.21
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	111 709	56 192		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			966 132		966 132	
Total des Produits d'exploitation (I)			966 132		966 132	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			683 807	601 556	82 251	13.67
Impôts, taxes et versements assimilés			76	76		
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			382 127		382 127	
Total des Charges d'exploitation (II)			1 066 010	601 632	464 378	77.19
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-99 878	-601 632	501 753	83.40
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	11 500	22 258	-10 758	-48.33
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	258 381	219 116	39 265	17.92
Autres intérêts et produits assimilés (3)	47 049	62 176	-15 128	-24.33
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	174 900	455 000	-280 100	-61.56
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	491 830	758 551	-266 721	-35.16
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	421 459	808 710	-387 251	-47.89
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	421 459	808 710	-387 251	-47.89
2. Résultat financier (V-VI)	70 371	-50 160	120 530	240.29
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-29 508	-651 791	622 283	95.47
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	175 031		175 031	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	946	946		
Total VIII	175 977	946	175 031	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-175 977	-946	-175 031	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 457 961	758 551	699 411	92.20
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 663 446	1 411 288	252 158	17.87
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-205 484	-652 737	447 253	68.52

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	7
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	8
Permanence ou changement de méthodes	8
Informations générales complémentaires	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	9
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Composition du capital social	10
Autres immobilisations incorporelles	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Créances immobilisées	10
Evaluation des matières et marchandises	10
Evaluation des créances et des dettes	10
Dépréciation des créances	11
Disponibilités en Euros	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Variation des capitaux propres	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Honoraires des commissaires aux comptes	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	12
Engagement en matière de pensions et retraites	12
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	12
Liste des filiales et participations	13
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

PREAMBULE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 28 364 263.57 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de -205 484.42 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a procédé aux investissementssuivants au cours de l'exercice 2018:

Prises de participations:

- dans la société ALANCIENNE par la souscription à 3.000 actions pour un investissementde 300 000 euros,

- dans la société BASE par la souscription à 1166.66 actions pour un investissementde 350.100 euros,

- dans la société Betterfly par la souscription à 1.133 actions pour un investissementde 399.949 euros,

- dans la société Comptoir de campagne par la souscription à 69.124 actions pour un investissementde 150 000 euros,

- dans la société Les cuistots migrateurs par la souscription à 145 actions pour un investissementde 216.517 euros,

- dans la société Exoneo par la souscription à 37 523 actions pour un investissementde 200.000 euros,

- dans la société Goshaba par la souscription à 93.750 actions pour un investissement de 300.000 euros,

- dans la société Kelbongoo par la souscription à 5 417 actions pour un investissement de
162.510 euros,

- dans la société Klaxit par la souscription à 1608 actions pour un investissementde 300.004,56 euros,

- dans la société LearnEnjoy par la souscription à 1.262 actions pour un investissement

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

de
249.876 euros,

- dans la société Modetic par la souscription à 16 666,67 actions pour un investissement de 500.000 euros,

- dans la société Optima par la souscription à 8 177 actions pour un investissement de 34 997,56 € sous forme de rachat d'actions, et 500 000 euros sous forme de billet à ordre,

- dans la société 1001 Pact par la souscription à 146 actions pour un investissement de 24 985 € sous forme de rachat d'actions,

- dans la société RogerVoice par la souscription à 1 482 actions nouvelles suite à l'augmentation du capital pour un investissement de 200 070 € sous forme d'exercice de droit préférentiel de souscription,

- dans la société Cozynergy par la souscription à 8 177 actions pour un investissement total de 350 000,42 € sous forme d'achat d'actions pour 222 690,71 € et une souscription à une augmentation de capital pour 127 309,71 €,

- dans la société Stimergy par la souscription à 15 385 actions de préférence dites "de type 1" pour un investissement de 400 010 € sous forme de rachat d'actions,

- dans la société Hydrao pour un investissement de 300 000,30 €,

- dans la société VAE les 2 rives par la souscription à 821 actions nouvelles suite à une augmentation de capital, pour un investissement de 451 599,26 €,ainsi que par rachat de parts pour 206 515,66 euros,

- dans la société Waste Is More par la souscription à 1 166 actionsdans le cadre d'une augmentation de capital pour un investissement de 174 900 €,

- dans la société Upowa par la souscription à 82 987 ABSA pour un investissement de 199 998,67 €, ainsi qu'à 20 746 ABSA pour un investissement de 49 997,86 €,

- dans la société Dook par la souscription à 223 actions pour un investissement de 66 900 €,

- dans la société Romale par la souscription à 18 165 ABSA pour un investissement de 199 996,65 €,

-dans la société UpCycle par la souscription à 87 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital pour 99 963 euros,

-dans la société Moulinot par la souscription à 250 BSA pour 500 euros,

Obligations

- dans la société Simplon par la souscription à 1039 obligations convertibles pour un

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

investissementtotal de 235 707,54 €,

- dans la société Résidservice par la souscription à 3 obligations pour un investissement total de 300 000 €,

- dans la société Dook par la souscription à 444 obligations pour un investissementtotal de 133 500 €,

- dans la société Wimoov par la souscription à 170 500 obligations pour un investissementtotal de 170 500 €,

- dans la société Kelbongoo par la souscription à 2 916 obligations convertibles en actions ordinaires pour un investissementtotal de 87 480 €,

- dans la société Alyl par la souscription à 23 040 obligations convertibles en actions ordinaires pour un investissementtotal de 299 980,80 €,

Titres participatifs

-Dans la société Scopelec pour un investissementde 500 000 €,

-Dans la société Vtd pour un investissementde 500 000 €,

-Dans la société NovESS pour un investissementde 1 320 499,15 €,

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture de l'Exercice et la date d'établissement des comptes le 29 avril 2019.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	9 687 928		6 889 387
Autres titres immobilisés	5 300 682		3 537 211
Prêts, autres immobilisations financières	200 000		
TOTAL	15 188 610		10 426 598
TOTAL GENERAL	15 188 610		10 426 598

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		309 553	16 267 761	16 267 761
Autres titres immobilisés	499 997	0	8 337 895	8 337 895
Prêts, autres immobilisations financières		200 000		
TOTAL	499 997	509 554	24 605 657	24 605 657
TOTAL GENERAL	499 997	509 554	24 605 657	24 605 657

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	1 162	946			2 108
TOTAL	1 162	946			2 108

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	499 773	421 459	100 000		821 232
Sur autres immobilisations financières	454 900		74 900		380 000
Autres provisions pour dépréciation	19 037				19 037
TOTAL	973 710	421 459	174 900		1 220 269
TOTAL GENERAL	974 872	422 405	174 900		1 222 377
Dont dotations et reprises					
financières		421 459	174 900		
exceptionnelles		946			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	950 000	950 000	
Débiteurs divers	158 337	158 337	
TOTAL	1 108 337	1 108 337	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	200 000		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	20	20		
Fournisseurs et comptes rattachés	19 969	19 969		
Autres dettes	91 719	91 719		
TOTAL	111 709	111 709		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	200 000	100 000		300 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

La société Aviva Impact Investing France dispose des disponibilités suivantes au 31/12/2018:
- solde du compte bancaire Crédit Mutuel: 3.120.904,87 €,
- solde du compte bancaire Crédit Mutuel Tonic Croissance 702: 1.069.388,33€,
- solde du compte bancaire Crédit Mutuel Tonic Croissance 703: 613.718,68 €,
- solde du compte bancaire Crédit Mutuel Tonic Croissance 705: 0 €.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	16 527
Total	16 527

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 136
Autres dettes	89 791
Total	103 947

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	19 109 831
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	-652 737
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	18 457 094
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	18 457 094
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	10 000 000
Autres variations	946
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	28 458 040
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	10 000 946
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	10 000 946

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 10 300 €, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 10 300 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

NEANT

Engagements reçus

Garanties BPI cumulées sur les investissements	6 498 036
Total	6 498 036

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
AVIVA VIE	SA	1205528533	70, av de l'Europe 92270

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- ALYL SECURITE	119 027	261 197	32.26	499 994	499 994			1 648 212	5 457	
- COQ EN PATE	116 650	196 215	25.00	416 428	416 428			1 209 012	-129 092	
- GROUPE ARCHER	595 000	-47 758	26.30	150 000	150 000			6 289 768	-108 846	
- UP CYCLE	117 750	647 069	15.40	421 905	421 905			734 945	29 619	
- ENTOMA	27 420	501 361	15.80	498 636	498 636			1 667 734	-7 088	
- MOULINOT COMPOST & BIOGAZ	22 531	1 144 777	17.94	750 500	750 500			2 534 074	-719 068	
- YOUORDER	3 640	-459 325	16.48	300 000				1 110 188	-744 074	
- TERRETHIC	164 437	-351 668	26.03	149 565	149 565			443 778	-136 687	
- 1001PACT	26 024	1 659 798	14.60	445 081	445 081			399 506	-140 953	
- ONCOVIA	21 000	156 065	14.29	399 990	299 992			740 764	-143 613	
- VARIABLE	1 066	1 006 767	12.50	250 000	250 000			2 536 363	467 082	
- DREAMACT	15 074	86 290	17.80	99 970	99 970			595 990	-141 764	
- ECOMOUTON	131 760	-100 149	15.27	181 318	181 318			1 128 878	-131 204	
- VAE LES 2 RIVES	190 289	183 633	13.89	658 114	658 114			2 693 592	182 633	
- BETTERFLY	45 330	226 566	24.99	399 949	399 949			264 958	-287 006	
- ALANCIENNE	8 760	353 646	20.50	300 000	300 000			160 497	-97 564	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- françaises	25 223 242	9 729 320	2.76	6 228 621	6 228 621	1 840 646		124 597 107	-7 815 880	
- Participations non reprises en A										

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Amortissement dérogatoire	946	68725000
- Perte exceptionnelle Centimeo	174 900	67718000
- Pénalités et amendes	31	67120000
- Ajustement comptes de tiers	100	67180000
Total	175 977	

Aviva Impact Investing France
Société par Actions Simplifiée au capital de 35 000 000€
Siège social est sis 3 Boulevard Saint Martin – 75003 Paris
RCS Paris 803 204 312

Procès verbal de l'assemblée générale du 28 juin 2019

L'an deux mille dix neuf

Et le 28 juin, à 16h30, la Société Anonyme d'Assurance Vie et de capitalisation Aviva Vie, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 732 020 805, et dont le siège social est sis Avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes ; représentée par Philippe Taffin et la SAS INCO VENTURES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 844 649 574; et dont le siège social est sis 3 Boulevard Saint Martin 75003 PARIS et représentée par M. Jean-Michel Lécuyer, Directeur Général;

- **Associés de la société Aviva Impact Investing France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 803 204 312 et dont le siège social est sis 3 Boulevard Saint Martin 75003 PARIS, convoqués par communication écrite par son Président INCO VENTURES représentée par Monsieur Jean-Michel Lécuyer, doivent se réunir pour l'Assemblée Générale Ordinaire au 3 boulevard Saint Martin 75003 Paris :**

Le Président propose aux associés les résolutions suivantes :

Décisions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire :

RESOLUTION N°1

PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2018 DE LA SOCIETE – PROJETS 2019

Le Président présente aux associés son rapport de gestion sur les comptes clos au 31 décembre 2018 de la société ainsi que les orientations et les projets 2019.

Les associés, après présentation, approuvent le rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 de la société tel qu'il leur a été présenté ainsi que la présentation des réalisations des orientations et des projets 2019.

RESOLUTION N° 2

LECTURE DES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Les associés prennent connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels qui certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères, donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société en fin d'exercice.

Les associés prennent acte du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018 et approuvent les opérations qui y sont énoncées.

RESOLUTION N° 3

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018
- AFFECTATION DU RESULTAT-

Les associés approuvent le bilan financier et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui leur ont été présentés par le Président, faisant apparaître un résultat net déficitaire de (205 484)€ et décident de l'affecter à :

- au report à nouveau débiteur pour un montant de 205 484€.

En outre, et en application de l'article L.232-12 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

RESOLUTION N° 4

APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227.10 DU CODE DE COMMERCE - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.

Les associés prennent connaissance du rapport sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes.

Les associés approuvent les conventions réglementées visées à l'article L.227.10 du Code de commerce qui y sont mentionnées.

RESOLUTION n°5

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU 28 JUIN 2019

Les associés valident le procès-verbal de ses décisions en date du 28 juin 2019 tel que rédigé.

RESOLUTION N°6

POUVOIRS POUR FORMALITES

Les associés donnent tous pouvoirs au Président pour effectuer toutes formalités notamment les formalités de dépôt des comptes.

Fait à Paris, le 28 juin 2019

Philippe Taffin

Pour AVIVA VIE

Jean-Michel Lécuyer

Pour INCO VENTURES